

*Monika Karbowska*

## **Julian Assange jugé le 13 décembre 2019 – Des avocats pour gérer la fin de cycle d'une « extraordinary rendition » ?**

Alors qu'en France la lutte sociale entre dans sa phase intense, la Grande Bretagne fait un tour sur elle-même dans le storytelling du Brexit. On ressent qu'un cycle s'achève, celui de la « mondialisation heureuse » et de « l'internet libre » dont Julian Assange avait été fait le héros avant d'être précipité par le même système dans les ténèbres de prisons mal identifiées. Greta Thunberg a pris le relais avec l'outil médiatique du Prix Nobel, ce prix mondialisé décerné à ceux que l'Occident veut promouvoir comme « vedette du monde libre », depuis Lech Walesa en 1982. Cette sensation de fin de cycle m'accompagne lors de mon voyage à Londres pour l'audience du 13 décembre au cours de laquelle Julian Assange fera face à l'organisation ultime de sa livraison aux Etats Unis.

Les transports parisiens sont en grève, j'ai marché pour prendre mon bus low cost pour Londres. La mer était mauvaise, la traversée du Channel dure plus longtemps que prévu, je n'arrive au tribunal qu'à 7h40 rejoindre ma collègue de Wikijustice. Pour la première fois depuis septembre nous n'aurons pas de problème d'accès à la salle d'audience. C'est certainement l'effet de toutes nos actions, le rapport envoyé à l'ONU, les courriers au tribunal, à l'administration et aux députés britanniques ainsi que les protestations diffusées par nos amis dans différents pays. En effet, « Greekemmy » a disparu et les femmes de son groupe qui arrivent après ne se montrent pas hostiles. Malgré tout nous ressentons une certaine angoisse alors que nous entrons au tribunal, montons au premier étage et constatons que le nom de Julian Assange ne figure pas sur la liste des extradés de la salle 3. Ce n'est qu'un contretemps, comme au mois de novembre, un employé change les affichettes sur les portes et la nouvelle liste comporte une vingtaine de noms avec « Julian Assange extradition USA » en tête. On dirait que ce tribunal est spécialisé dans l'extradition des Européens de l'Est, car la liste comporte encore une fois des Polonais, Roumains, Albanais, Slovaques, Lithuaniens, un Finnois... et Julian Assange. Londres est une métropole drainant une émigration importante, je me dis qu'il doit bien y avoir des extradés d'Amérique du Sud, des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie où sont-ils donc jugés ?

Les avocats et les traducteurs arrivent petit à petit. Nous tenons fermement notre place devant la porte de 9 heures à 9h45. Le groupe de "Greekemmy" grossit alors mais John Shipton et Kristinn Hrafnson, restent absents. Nils Melzer ne vient jamais aux audiences. Anu Shukla, qui assistait John Shipton le mois dernier, est chargée de faire le rapport pour « les officiels de Wikileaks ». Le groupe des « UnityforJ » est rejoint par un jeune homme, Thomas Scripps, candidat du parti trotskiste Socialist Equality Party dans une circonscription centrale de Londres. Gareth Peirce arrive vers 9h30. Nous tentons de lui demander poliment des informations sur l'audience du 20 décembre – cette audition de Julian Assange que le juge espagnol a arraché aux autorités britanniques par un « European Investigation Order » « un mandat européen d'instruction » dans le cadre de l'enquête sur l'espionnage de l'appartement équatorien de la rue Hans Crescent par l'entreprise espagnole UC Global de 2012 à 2019<sup>1</sup>. Pour une fois il lui sera peut-être autorisé à parler librement devant le pupitre des victimes et ne pas être réduit au silence et enfermé dans le box vitré comme accusé. C'est donc une audience cruciale pour ses soutiens parce que nous espérons entendre sa parole et la répercuter dans le monde. Hélas, l'avocate de Julian Assange ne juge manifestement pas que les soutiens soient important dans le cadre de cette lutte pour la liberté d'un prisonnier

---

<sup>1</sup><https://orientalreview.org/2019/12/04/julian-assange-in-videoconference-the-spanish-case-takes-a-turn/>

politique. Elle refuse de nous dire dans quel tribunal aura lieu l'audience. Nous devons nous débrouiller par nous-même.

Nous avons maintenant l'habitude des routines du tribunal. A 9h30 le secrétaire du greffe ouvre habituellement la salle pour organiser le travail. Mais cette fois les portes restent longtemps fermées alors qu'un remue-ménage inhabituel règne dans la salle, des personnes faisant le va-et-vient par les portes du fond réservées aux juges. A 9h45 le responsable de la sécurité ouvre enfin la porte, laisse passer les cartes de presse, il y aura 6 journalistes. Puis il annonce, soulagement pour nous, qu'il n'y aura pas de liste de noms et que c'est la règle du premier arrivé premier servi qui sera appliquée. Nous sommes les premières à entrer, le groupe « Greekemmy » qui nous entoure sur les sièges de l'espace public compte 9 personnes. Il n'y a finalement pas foule cette fois-ci pour voir Julian Assange, renforçant l'angoissante impression que la partie est déjà jouée.

Surprise, l'écran vidéo à droite est déjà allumé. Il montre deux sièges bleu marine dans un espace aux murs couleur noire ou bleu sombre. Derrière les sièges se trouve une petite fenêtre et au fond apparaît un panneau avec en grandes lettres la mention « HMP Belmarsh » avec une autre inscription plus petite que je n'arrive pas à lire. Jusqu'ici aucun signe visible de la prison n'apparaissait, et le box de comparution différait de celui d'où parlaient les autres détenus. Visiblement, le tribunal britannique a été sensible à nos doutes quant au lieu de comparution de Julian Assange. Le ballet habituel des avocats et des interprètes des extradés d'Europe de l'Est commence. Ils se saluent et viennent s'enregistrer auprès du secrétaire du greffe, le même homme que le 18 novembre. Pour le procès de Julian Assange, c'est l'accusatrice Clair Dobbin qui se présente la première et prend place face au juge. Il n'y aura pas de procureur britannique cette fois-ci. Mon regard va de l'écran estampillé « Belmarsh » à la salle pour y pister les éventuels accusateurs américains dont la rumeur médiatique dit qu'ils sont présents. Je repère deux hommes jeunes aux costumes clairs qui sont assis derrière les avocats et ne semblent pas faire partie des habitués. Je reconnais aussi l'homme jeune costaud aux cheveux blonds à la coupe années 80 qui était présent le 18 novembre dont on sait juste qu'il n'est pas avocat. Cette fois encore il part dès la fin de l'audience. Au café, nous tenterons de déchiffrer son rôle mais sa réponse sera « I have nothing to do with this Julian Assange », je n'ai rien à voir avec Julian Assange. Que faisait-il donc dans la salle à ces deux audiences précises?

La situation est étrange car à 9h55 tout le monde part et c'est le silence. Les avocats des Polonais travaillent sur leurs ordinateurs. L'écran montre toujours « Belmarsh ». Le greffier est venu par la porte de derrière, puis il est parti, le secrétaire aussi. Il y a du monde qui entre et sort par la porte des juges mais nous n'arrivons pas à comprendre qui sont ces personnes. Gareth Peirce a disparu aussi, on ne l'a pas vue sortir ! Ça dure. A 10h, le secrétaire revient et actionne la vidéo. Apparaissent alors les sièges rouges de l'audience du 18 novembre avec la petite fenêtre du fond du box. Ce qui est nouveau, c'est le panneau incrusté au-dessus des sièges « HMP Belmarsh, visitor court room 1 ». Il appelle un gardien pour lui demander s'il peut faire venir l'accusé. On voit alors le tronc d'un homme grand et costaud sanglé dans un uniforme noir sans insignes visibles. Sa tête se trouve hors champ de la caméra alors que les gardiens des autres détenus sont toujours filmés brièvement de face. Il dit quelque chose puis baisse la tête et j'entrevois dans une fraction de seconde un visage jeune aux longs cheveux blonds éparés. Il disparaît puis réapparaît dans la fenêtre du box. Dans cette même fenêtre on aperçoit alors aussi la silhouette d'une autre personne. C'est Julian Assange qui l'instant d'après entre dans la pièce et s'assied sur la chaise centrale, alors que l'audience n'a pas commencé, que Gareth Peirce n'est pas là, ni le juge, ni le greffier, uniquement Clair Dobbin, le public et les autres avocats.

Que se passe-t-il ? Quel est le but de cette manœuvre ? Nous faire assister au supplice en nous montrant Julian Assange dans le rôle d'animal en cage, comme le 18 novembre pour nous renvoyer une bonne fois pour toute à notre impuissance devant cette extradition annoncée et quasiment déjà effectuée ? Cette fois-ci la perversité de l'administration britannique est soigneusement dosée car cela dure **plus longtemps**, 20 minutes. Même Anu Shukla s'impatiente assise à côté de moi. Contrairement au 18 novembre Gareth Peirce n'est pas là pour voir son client. Je sais que l'audience ne peut pas commencer sans la défense, mais comme ce n'est pas l'avocat qui décide de l'organisation de l'audience mais le juge et le greffier, elle devrait être présente car c'est la règle et il est 10 heures passées. A moins qu'elle ne soit en train d'être mise au courant des changements de procédure et c'est de cela dont elle s'entretient en ce moment même dans les coulisses. Comme précédemment nous souffrons pendant ce temps de voir Julian Assange souffrir devant nous. Je regarde la pendule suspendue au mur car on a dû éteindre nos téléphones. Elle affiche 10h15 quand Gareth Peirce arrive et 10h20 quand le théâtre judiciaire commence.

**Alors nous regardons Julian Assange.** Et c'est toujours aussi horrible, intolérable. Il apparaît très maigri, plus que le 18 novembre et le 21 octobre. Il porte le même pull bleu pâle délavé et le pantalon gris du 11 octobre. Il paraît aussi émacié que sur la vidéo fuitée de mai, mais il a la barbe plus courte et ses cheveux tirés en arrière comme en novembre. Ce qui frappe, ce sont ses yeux qui paraissent très sombres, enfoncés dans les orbites, cernés de noir. Il reste prostré, recroquevillé sur lui-même, les mains jointes. On ne voit pas où son regard se pose car sa tête est baissée. Il est absent, comme déjà dans un autre monde, les épaules affaissées sur lesquelles flotte le pull. Il a froid visiblement, croise ses mains sous les aisselles comme le 11 octobre, puis les cache dans ses manches. On voudrait l'aider mais on ne peut pas. C'est horrible et ça dure. Juste à un moment il s'anime, se frotte les yeux, prend son visage entre ses mains. Je distingue bien ses mains, **pas de bandages apparents, mais un fin bracelet sur son poignet gauche, comme une montre, ou comme le bracelet d'identification en plastique qu'on vous met à l'hôpital**<sup>2</sup>. On attend en vain qu'il nous fasse signe. On n'arrive pas à croire que personne ne lui a expliqué que nous sommes là, que la salle du public est pleine, qu'il y a réellement des personnes au monde qui souhaitent sa liberté et son bonheur, citoyens et citoyennes lambda, militants pour la justice... Il ne nous voit pas, d'accord, mais il sait qu'il va comparaître, ses avocats ne lui ont-ils pas raconté comment cela se passe, de ce côté de la caméra, 181 Marylebone Road ? Visiblement non. Alors il pense qu'il est tout seul, qu'il n'y a plus d'espoir et c'est cela le but de la manœuvre perverse. Lui faire croire qu'il n'est rien pour personne et nous convaincre que nous n'arriverons jamais à le convaincre du contraire, puisque la prison ne lui livre pas nos lettres et nos colis et nous refuse de lui rendre visite. On se croirait de retour à l'ancien Régime, en train d'assister au supplice futur du déjà condamné après la question. Justement. L'inquiétant est que Julian Assange a l'attitude d'un homme au cours d'un interrogatoire, celle que montrait une des vidéos fuitées enregistrées par le « spanish office » travaillant pour Raphael Correa mais en réalité pour la CIA<sup>3</sup>. Et pendant toute l'audience Gareth Peirce ne le regardera pas, ne le saluera pas, ne lui parlera pas et lui ne lui parlera pas non plus.

Enfin la « pièce de théâtre » judiciaire commence. Vanessa Baraitser entre dans la salle, on se lève. Tout de suite elle demande à Julian Assange de décliner son identité, « full name and date of birth ». Mais contrairement aux fois précédentes c'est le secrétaire qui prend le relais à sa suite. Mais Julian Assange ne dit rien ! Nous ne savons pas s'il n'entend pas (mais le

---

<sup>22</sup> <https://wiseupaction.info/2019/12/14/13-12-2019-julian-assange-administrative-hearing-at-westminster-magistrates-court/> - nous contredisons donc cette assertion.

<sup>3</sup> <https://blogs.mediapart.fr/edition/liberez-assange-ethiques-et-medias/article/121219/assange-regression-feodale-au-royaume-uni>

matériel vidéo du tribunal est vérifié et testé tous les jours), ou s'il ne **peut** pas parler. Le secrétaire lui demande de confirmer son nom. L'émotion nous submerge toujours quand nous voyons que Julian Assange n'est pas capable de prononcer son propre nom. Le secrétaire lui demande s'il entend puis devant son silence prend l'initiative de confirmer lui-même «Vous êtes Julian Assange, né le 3 juillet 1971 et vous êtes « **swedish national** » ? » (ressortissant ou citoyen suédois). Stupeur dans le public. Une clameur s'élève. Je ne peux pas m'empêcher de crier : « c'est naturalisation expresse là, excusez-moi ! ». Vanessa Baraitser, comme pour ramener l'ordre par-dessus le brouhaha, reprend le jeu : « nom, date de naissance, nationalité, pouvez-vous le confirmer » ? Enfin, nous entendons la voix de Julian Assange, plus distinctement « Yes, I am Australian », lentement et avec peine, comme s'il bégayait. Mes émotions et mes pensées réagissent à toute vitesse à ce petit choc. Pourquoi cette mise en scène ? Est-ce parce que nous avons tellement insisté sur le fait que Julian Assange s'était plaint lui-même en 2016 qu'il ne peut plus prouver sa nationalité ? Ou parce que nous avons souligné que s'il reste aussi immobile dans l'écran vidéo, celle-ci peut être une scène préenregistrée, il s'agirait donc de lui dire une chose d'aussi absurde que la nationalité suédoise pour le faire réagir et nous montrer que la scène se joue live ?

A moins que la « **nationalité suédoise** » ne soit pas aussi absurde. Je me rappelle de cette photo de Julian Assange à la fameuse conférence de Peter Weiderud et Anna Ardin à Stockholm le 14 août 2010. Il y porte une alliance à la main gauche et cette alliance apparaît à son doigt sur les vidéos de la conférence. A l'époque il était aisé d'obtenir le permis de résidence en Suède par mariage ou concubinage et Julian Assange avait déposé une demande de carte de séjour le 17 août 2010. Y a-t-il un lien entre cette scène ancienne et celle que je viens de vivre ? Le secrétaire n'a pas fait de lapsus, il sait depuis le 18 novembre qui est Julian Assange.

Vanessa Baraitser reprend à haute voix le cours de son affaire. C'est une comparution obligatoire selon les lois nationales après 28 jours de détention. Elle évoque un mail de Gareth Peirce qui demande un délai pour préparer le « case management hearing » de la semaine prochaine car elle n'avait pas pu organiser un entretien entre son client, Mark Summers, le barrister et elle-même. La voix de Vanessa Baraitser se fait paternaliste et légèrement moqueuse comme pour renvoyer dans ses cordes son interlocutrice qui a le double de son âge. Elle lui dit que ce tribunal ne supervise pas l'administration pénitentiaire, et qu'elle n'a pas « le désir de s'opposer à ce qu'un avocat voie son client ». Si je suis critique vis-à-vis du travail de Madame Peirce, ce que je vois du non-respect vis-à-vis de sa position et peut être de son âge me dérange profondément. On se pince pour y croire. Après tout on assiste à la situation surréaliste d'une avocate qui demande de pouvoir VOIR son client. Le respect d'un droit basique pour lequel on a lutté depuis des siècles et obtenu par des Révolutions, le droit à la défense, l'article 6 de la CEDH. Un droit qui devrait être évident.

Ce qui est encore plus dérangeant est que Madame Peirce semble ne pas se soucier du non-respect de sa fonction ni des conséquences de ce mépris pour la vie de son client. D'une voix monotone et peu audible elle se lance dans un argumentaire de 20 minutes pour appuyer sa timide requête d'autorisation de visite de son client avant la date fatidique du 19 décembre. Elle cite des demandes qu'elle aurait faites auprès de la cour de justice correspondante, mais ses requêtes ont été rejetées. Elle dit qu'elle espère « ne pas avoir les mêmes problèmes » le 18 décembre. On ne sait pas si Julian Assange approuve ou désapprouve car il ne bouge pas, il regarde par terre, on ne sait pas s'il entend ce qui est dit. Baraitser se tourne alors vers Clair Dobbin qui s'oppose, mais je ne comprends pas exactement à quoi. Madame Peirce s'exprime d'une voix tellement fatiguée qu'on y voit plutôt de la résignation que de l'indignation. Le 18 décembre est cité car c'est la date limite du dépôt des documents et Julian Assange n'a pas eu connaissance des preuves alors que 20 témoins vont comparaître au procès. Peirce dit se battre

pour la seule journée du 18 éventuellement pour le 16. Elle évoque un droit de visite spéciale dans le quartier de santé, « Healthcare ». (Si Julian Assange est en permanence au quartier de santé c'est qu'il ne peut être qu'au secteur psychiatrie, pourquoi nous le cacher ?). Baraitser la regarde, l'approuve avec un air doucereux, fait mine de l'aider, de la soutenir. Ah ces maudites prisons, pauvre Madame Peirce et pauvre Monsieur Summers! C'est hallucinant. Les avocats du monde entier devraient se déplacer pour voir ce théâtre ou l'on « déplore » la violation des droits basiques d'un homme, où tout le monde se désole, mais personne n'est responsable, sur le mode « Ma bonne dame, les violations des droits de l'homme, vous comprenez, ce n'est pas mon rayon » !. Y-a-t-il des zestes d'Etat de droit en Occident ? Qu'aurais-je fait à la place de Madame Peirce ? Probablement j'aurais appelé au boycott de cette séance absurde. Que vaut le droit à la défense si un citoyen est torturé, psychiatisé, mis au secret on ne sait où ? Sans défense, la procédure DOIT être suspendue, point barre. Et si l'administration continue, il FAUT faire appel au public, aux politiques, aux députés, à la société civile, aux citoyens.

Il y a encore l'option « déposer une requête de libération », celle que nous avons envoyée et redéposons ce jour-là pour Julian Assange au nom de notre association. Mais c'est vrai que la libération de Julian Assange, tout comme l'appel au soutien, n'a jamais été au programme de Madame Peirce.

Mielleuse, Vanessa Baraitser finit par dire "I hope you will be successfull on Monday" – « J'espère que vous y parviendrez lundi » pour le contact avec son client! Elle se tourne vers le pion dont la vie est en jeu : « Monsieur Assange, vous allez comparaître en vidéo le 19 décembre. A moins que **Madame Peirce ne veuille faire une requête pour une comparution physique** » ? Elle répond **Non, elle ne le veut pas !** Alors que c'est la seule façon d'avoir accès à son client, le droit de travailler avec lui 1 heure avant et 2 heures après l'audience dans les fameuses « consultation rooms » du tribunal ! La juge tend la perche à l'avocate qui refuse la main tendue ! Dans le public, c'est l'incompréhension, le trouble et l'indignation. Côté salle, c'est la fin. La juge part, on doit se lever, nous n'avons pas le temps de voir Julian Assange silencieux disparaître de l'écran, la sécurité évacue les lieux.

**Tout le groupe entoure Gareth Peirce pour tenter de comprendre pourquoi elle n'est pas d'accord avec la comparution physique, si cruciale pour la lutte politique.** Je lui pose la question, restant très polie malgré mon bouillonnement intérieur. Désarmante, l'avocate de Julian Assange me livre une réponse floue : elle doit lui demander s'il est d'accord lors de sa visite du 16 ou du 18. Alors même qu'elle n'est pas certaine de pouvoir lui parler alors ! La logique voudrait qu'elle se précipite sur la comparution physique parce que c'est le seul moment où le public peut le voir pour dynamiser le soutien politique. J'ai l'impression qu'elle ne VEUT pas qu'il voit le public. Gareth Peirce est-elle une avocate, ou, comme je le sens, une espèce de gardienne de « dark place »<sup>4</sup>, ces lieux de détention secrets auxquels la CIA a eu recours en Europe ; ces lieux de torture ne sont pas forcément isolés en forêt. Les « interrogatoires renforcés » peuvent se passer dans un appartement du centre-ville d'une capitale européenne, une base militaire, une maison d'arrêt classique, un hôpital psychiatrique... La Grande Bretagne a sous-traité aux Etats Unis la livraison de 29 humains en « extraordinary rendition ». Julian Assange est-il le numéro 30, sous nos yeux et avec la complicité de tout le système judiciaire ? Angoisse et révolte.

---

<sup>4</sup><https://blogs.mediapart.fr/edition/liberez-assange-ethiques-et-medias/article/121219/assange-regression-feodale-au-royaume-uni>